

Fort-de-France, le 19 mars 2012



## COMPTE RENDU DE LA PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN DU 7 mars 2012

Le 7 mars 2012 s'est tenu à l'Hôtel de Région, salle des Délibérations, la séance plénière du Comité de Bassin.

Ont siégé		Étaient absents
<b>Représentants de la région et des collectivités locales</b>		
Conseil Régional	M. Daniel CHOMET	-
	-	Mme Thérèse CASIMIRIUS
	-	M. José MAURICE
Conseil Général	M. Raphaël SEMINOR	-
	M. Garcin MALSA	Pouvoir
	M. Félix ISMAIN	-
Association des Maires de Martinique	M. Christian PALIN	-
	-	M. Pierre SAMOT
	M. Arnaud RENÉ-CORAIL	-
Commune chef-lieu de Département	M. Antoine VÉDÉRINE	Pouvoir à Mme Josette NICOLE
Communes de plus de 15.000 hab.	Mme Josette NICOLE	-
Communes de moins de 5.000 hab.	-	M. Marcellin NADEAU
<b>Représentants des usagers</b>		
Chambre d'Agriculture de la Martinique	M. Alex PAVIOT	-
	-	M. Thierry SCARON
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique	-	M. Jean-Marc AMPIGNY
	-	M. Thierry LAUZÉA
Pêche Maritime	-	M. Hugues COCO
Distributeurs d'eau	M. Fabrice HAZARD	-
Association de Consommateurs	M. Marcel DONGAR	-
Pêche en Eau Douce	M. Maurice MONTÉZUME	-
Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement	Mme Véronique PAMPHILE	-
	M. Arthur TRÉBEAU	-
<b>Personnalités désignées par le Préfet</b>		
Personnalités qualifiées	M. Marc MORELL - IRD	-
	M. Luc ARNAUD - BRGM	-
<b>Personnalités désignées par le Préfet, représentant le CCEE et le CESR</b>		
Représentants des milieux socio-professionnels	Mme Denise Emma MARIE	-

**Représentants de l'État**

<b>Ont siégé</b>		<b>Étaient absents</b>
Préfecture	M. le Préfet de Région ou son représentant	Représenté par M. LANGE
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	M. Éric LEGRIGEOIS Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	-
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	M. Jean-Louis VERNIER Directeur adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	-
	M. Denis ETIENNE Chargé de mission « DCE et Gouvernance de l'Eau »	-
Direction Régionale des Finances Publiques	-	M. le Directeur des Finances Publiques ou son représentant
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Mme la Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Représentée par M. Stéphane DEHEUL
Agence Régionale de Santé	M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé	Représenté par Mme JULIEN
Direction de la Mer	M. le Directeur de la Mer	Représenté par Mme Martine AIRAUD
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	M. Jacques DENIS, Délégué Régional Antilles de l'IFREMER	-

**Présidents et Directeurs Généraux des Syndicats des Eaux**

SICSM	M. Gilbert EUSTACHE, Président M. Robert LIBER, Directeur Général
SCCNA	M. Joachim BOUQUETY, Président Mme Christine MORIN
SCCCNO	M. Félix ISMAIN, Président
ODYSSI	M. Raymond RISEDE, Directeur Général M. J-M. CORANSON-BEAUDU, Technicien
CACEM	M. Émile GONIER, représentant le président Pierre SAMOT

**Étaient également présents**

CGAAER	M. Jean DUMONT - Ingénieur Général
CGEDD	M. Philippe SCHMIT - Inspecteur Général
Conseil Régional	Mme Laurence LOUISON M. José MONTLOUIS Mme Claudine JEAN-THÉODORE
Conseil Général	M. Marc-Michel DÉAU Mme Valérie VEILLEUR
DEAL	M. Bruno CAPDEVILLE - Chef du SPEB Mme Isabelle BARNÉRIAS, Chargée de mission « MISE » Mme Odyle CHARDON

Agence des 50 Pas Géométriques	M. Yves-Michel DAUNAR, Directeur
Observatoire de l'Eau	M. Jean REGISTER, Responsable
Office De l'Eau	M. Loïc MANGEOT, Directeur Adjoint
CACEM Contrat de baie de Fort-de-France	Mme Hélène MBOLIDI-BARON M. Stéphane JÉRÉMY
CCNM Contrat de rivière du Galion	Mme Danielle MARIE-LOUISE

Le président Daniel CHOMET présente l'ordre du jour :

- 1 - Présentation de la nouvelle composition du Comité de Bassin
- 2 - Point avancement "contrat de baie" de Fort-de-France et "contrat de rivière" du Galion
- 3 - Information sur les actions 1 et 2 du plan "chlordécone"
- 4 - Forum Mondial de l'Eau à Marseille
- 5 - Résultats de l'autosurveillance 2010
- 6 - Révision de l'état des lieux (programme, échéances, intervention du CDB) et révision des Masses d'Eau
- 7 - Présentation de l'audit sur l'eau réalisé en 2010 par une mission conjointe du CGEDD et du CGAAER : présentation et discussion avec les membres de la mission MM. DUMONT et SCHMIT
- 8 - Programme exceptionnel assainissement 2011

Il remercie de leur présence MM. DUMONT et SCHMIT qui vont présenter les résultats de l'audit sur l'eau.

### 1. Présentation de la nouvelle composition du Comité de Bassin

Voir l'arrêté N° 11-04123 du 2 décembre 2011 portant modification de l'arrêté N° 10-03271 du 6 octobre 2010 renouvelant les membres du Comité de Bassin de la Martinique.

### 2. Point avancement "contrat de baie" de Fort-de-France et "contrat de rivière" du Galion

Voir la présentation « les contrats de milieu en Martinique » de Mmes Hélène MBOLIDI-BARON, animatrice du contrat de baie de la baie de Fort-de-France et Danièle MARIE-LOUISE, animatrice du contrat de rivière du Galion.

Une question de l'ASSAUPAMAR a porté sur le déroulement des travaux entrepris actuellement sur le bassin versant du Galion, et pour lesquels l'ASSAUPAMAR a demandé des précisions à la DEAL par courrier en date du 08/02/2012. M. VERNIER a précisé que la police de l'environnement conduit une investigation. Le président CHOMET a demandé que le Comité de BASSIN soit informé des résultats de l'enquête de terrain.

### 3. Information sur les actions 1 et 2 du plan "chlordécone"

Voir la présentation de Mme Julie GRESSER de l'ODE, ainsi que les Cartes « contamination au chlordécone de l'eau » et « contamination au chlordécone de la matière vivante ».

**Action 1** : Élaborer un projet de dispositif de surveillance de la contamination des milieux aquatiques.

**Action 2** : Élaborer un outil cartographique de la contamination des sols et milieux aquatiques.

La Direction de la Mer demande :

- à être associée ainsi que le Comité des pêches, à toutes les réunions de restitution des études en cours ;
- à ce qu'il y ait un élargissement de l'étude à d'autres polluants.

L'ODE répond qu'il n'y a aucun inconvénient à associer la Direction de la Mer et le Comité Régional des Pêches et précise que les échantillonneurs passifs qui vont être prochainement testés vont permettre d'étudier 60 molécules supplémentaires.

## 4. Forum Mondial de l'Eau

Voir les documents :

- Engagements des Présidents des Comités de Bassin,
- Projet de pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins,
- Déroulé du « Side-Event » du vendredi 16 mars 2012.

Un point d'avancement a été fait par M. Loïc MANGEOT, Directeur Adjoint de l'ODE concernant l'implication du Comité de Bassin au 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau à Marseille (du 12 au 17 mars 2012).

Il a été notamment précisé qu'il y aurait signature par le Président CHOMET, et avec l'approbation du Comité de Bassin de la Martinique, du document « les engagements des présidents des comités de bassin français » et signature symbolique du « pacte mondial ».

La délégation « Martinique » participera par ailleurs à la session organisée par l'ODE (dans le cadre du processus régional Europe) « Adapter la gestion de l'eau aux contextes des régions ultrapériphériques européennes ».

## 5. Résultats de l'autosurveillance 2010

Voir la présentation de M. Jean-Louis VERNIER « Résultats du contrôle de l'assainissement collectif 2010 », ainsi que le « Bilan du plan de contrôle 2011 ».

Il a été rappelé que la non conformité globale (collecte + équipement + performance) concernait 13 agglomérations sur 27 (supérieures à 2000 eh). Il est donc important de mettre en œuvre au plus vite le programme prioritaire d'investissement en matière d'assainissement.

L'ASSAUPAMAR demande à être destinataire d'un rapport plus détaillé que la présentation Powerpoint et, en tant que membre du CA de l'ODE qui attribue des subventions aux syndicats de l'eau, fait part de son étonnement face à la situation de l'assainissement. Jean-Louis VERNIER, Directeur Adjoint de la DEAL, répond que les éléments détaillés sont effectivement disponibles sur simple demande.

Monsieur Jacques DENIS, Délégué Régional Antilles de l'IFREMER, est étonné qu'il soit fait référence à la Directive Cadre Stratégie sur le Milieu Marin (DCSMM), dans la mesure où celle-ci n'est pas applicable dans les DOM. M. Jean-Louis VERNIER, confirme l'observation de M. Jacques DENIS et précise qu'il a cependant été jugé intéressant de s'en inspirer.

Le président CHOMET prévoit d'aborder à nouveau le sujet de l'autosurveillance de l'assainissement dans une prochaine plénière.

## 6. Révision de l'état des lieux et révision des masses d'eau

Ce point à l'ordre du jour n'a pas pu être traité faute de temps, mais deux notes de synthèse ont été remises aux membres du Comité de Bassin (Note « révision de l'état des lieux du bassin hydrographique / objectifs et échéances » et note « révision des masses d'eau de transition »).

## 7. Présentation de l'audit sur l'eau

En introduction, le Président CHOMET rappelle que cet audit mené en février et mars 2010 par les ingénieurs généraux des Conseil Général de l'Environnement, et du Développement Durable d'une part, du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux d'autre part, fait suite aux événements sociaux de 2009. En effet, une des revendications portait sur une meilleure information sur la qualité et le prix de l'eau. Il souligne donc à travers cette présentation l'importance de communiquer et d'échanger sur ce travail.

Il passe ensuite la parole à MM. DUMONT et SCHMIT qui présentent les constats réalisés dans le cadre de leur audit et les principales propositions issues de l'analyse (Voir le document « Rapport de l'audit sur l'eau à la Martinique, Conseil général de l'environnement et du développement durable, octobre 2010 »).

A l'issue de la présentation, le débat s'engage avec l'assistance.

Madame Denise Emma MARIE intervient en tant que représentante des consommateurs et demande de quelle manière, il serait possible de réduire le **coût de production de l'eau potable** (par des traitements moins coûteux que la membrane utilisée à Vivé ou par l'instauration d'une structure unique).

Messieurs DUMONT et SCHMIT expliquent que la marge de manœuvre est très limitée, dans la mesure où le prix de l'eau actuel est essentiellement lié aux investissements passés qu'il faut amortir aujourd'hui (il est rappelé que l'OCDE préconise que le coût global eau + assainissement ne dépasse pas 3% du budget des ménages). Cependant, une mutualisation des moyens permettra de limiter les coûts, de production dans une première phase, puis de production et de transport dans une deuxième phase par exemple, permettrait de stabiliser le prix de l'eau, mais sans doute pas de le diminuer à court terme.

Le président CHOMET rappelle que les Offices De l'Eau dans les DOM n'existent que depuis 10 ans et qu'il y a un besoin d'appui supplémentaire de l'État pour rattraper les retards structurels, notamment concernant les taux de rendements. Or, l'ONEMA ne considère pas les rendements comme prioritaires.

Monsieur DUMONT partage ce point de vue et précise que le **problème des rendements** est national et que dans le cas de la Martinique, encore plus qu'en métropole, il est préférable d'améliorer les rendements que de faire de nouvelles usines. Il se propose de porter auprès de l'ONEMA cette nécessité de prendre en compte les réseaux.

Monsieur LIBER (SICSM) explique qu'il faudrait permettre aux syndicats d'avoir un seul budget « Eau » (fongibilité production et assainissement). Il précise par ailleurs qu'il n'y a pas de concurrence entre les syndicats (exemple de collaboration SICSM - CACEM sur la convention de partage de la ressource de la Rivière Blanche, ou SICSM - SCNA sur les périmètres de protection des captages) et qu'il n'a pas le sentiment que le SICSM soit en « sur-effectif », contrairement à ce que laisse entendre l'audit.

Monsieur SCHMIT explique qu'il s'agit de comparaisons faites à un niveau national et les opérateurs de l'eau en Martinique apparaissent plus dotés en personnel. A ce titre, une **structure unique de production** permettrait de réduire la masse salariale et optimiser les ressources humaines.

Monsieur EUSTACHE, Président du SICSM félicite la mission et le travail réalisé par les auditeurs. Concernant le prix de l'eau, il précise qu'il faut tenir compte du coût élevé de l'énergie en milieu insulaire.

Monsieur SÉMINOR explique que le Conseil Général est favorable à un syndicat unique assurant les responsabilités de production, transport, stockage et distribution d'eau.

Madame VEILLEUR apporte des précisions concernant les choix techniques fait à l'usine de production de Vivé, en expliquant que l'objectif principal est de garantir la sécurité de l'alimentation en eau potable :

- la filtration membranaire a été choisi parce qu'elle permet d'éliminer la matière organique et de limiter l'utilisation de chlore.
- l'investissement pour une filtration entre décanteur et membrane serait très élevé (7M€).
- l'usine a fonctionné en 2006-2007 au-delà de sa pleine capacité (35 000 m<sup>3</sup>/jour).

Monsieur HAZARD ajoute que l'usine de Vivé est la seule usine parasismique de production d'eau, qui garantit donc une qualité constante en tout temps.

Monsieur ISMAIN prend la parole en tant que président du SCCNO. Il se dit inquiet du discours de la mission sur le faible impact de l'intercommunalité sur le prix de l'eau, alors même que les discussions menées au sein des collectivités ont abouti au bien-fondé d'un regroupement.

Le président CHOMET conclut la question du syndicat unique de production d'eau potable en expliquant que le Comité de Bassin a le souhait d'aller vers une gouvernance unique, mais dans de bonnes conditions. Il souligne en outre que la gouvernance de l'eau est déjà mise en œuvre, entre autre à travers l'établissement du programme d'assainissement entre les syndicats, les collectivités, l'État,...

Madame MORIN (SCNA) pose en outre la question de l'intérêt d'un **syndicat unique d'assainissement**. Monsieur DUMONT précise que collectivité unique ne veut pas dire service unique, mais qu'il semble très audacieux qu'un syndicat unique prenne d'un coup les compétences "eau et assainissement".

Monsieur MONTÉZUME soulève les questions (i) de la sous-utilisation des eaux souterraines et (ii) de la contamination au chlordécone, en donnant l'exemple de la rivière Dumauzé, sans bananeraies sur le bassin versant, mais avec présence de chlordécone dans l'eau, et sur laquelle il y a deux prises d'eau pour la ville de Fort-de-France (en considérant qu'il y a risque sanitaire même en-dessous du seuil réglementaire).

Concernant les **eaux souterraines**, l'audit propose de doubler son usage à brève échéance, mais il semblerait qu'il y ait des écarts entre les prévisions du BRGM et les résultats des forages. Le BRGM précise que les prévisions sont conformes car il faut tenir compte de 30% d'échec en milieu volcanique, et qu'il y a quelques résultats prometteurs comme sur la commune de Saint-Joseph. Le SCNA et le SICSM vont prochainement lancer des programmes de forages.

Concernant la **chlorderécone**, l'ARS précise que l'eau du robinet est conforme à la réglementation et de bonne qualité.

Le président CHOMET comprend le point de vue de M. MONTÉZUME, mais n'accepte pas que l'on dise que l'eau du robinet n'est pas de bonne qualité.

Madame PAMPHILE soulève la question de l'**assainissement non collectif** (ANC), et demande si la mission confirme ce taux de 90% de non conformité.

Monsieur DUMONT explique que la part d'ANC non conforme est élevée et que ce problème sera résolu sur le long terme. Dans l'immédiat la mission recommande de se focaliser sur les zones à enjeux (captage AEP, baignade).

Monsieur MANGEOT signale que l'ODE est prêt à financer des opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif à hauteur de l'assainissement collectif. La CACEM et le SICSM approuvent.

Le président CHOMET informe qu'il y aura une forte implication du Comité de Bassin sur ce sujet. Il souligne en outre, l'importance de la contribution de la mission d'audit sur l'eau et se donne la possibilité de réagir au document.

## 8. Programme exceptionnel assainissement 2011 et signature de la convention de partenariat financier

Concernant l'**assainissement collectif**, M. LANGE, représentant M; le Préfet de Région, explique qu'il y a eu un élargissement du P.O. FEDER en faveur de l'assainissement et que le FEADER permet le financement de certains projets dans le domaine de l'eau. Une demande a également été formulée auprès des instances européennes pour un réabondement du FEDER. Il y a donc une opportunité à saisir.

Monsieur LEGRIGEOIS, Directeur de la DEAL, rappelle le risque de contentieux en lien avec la directive ERU et félicite la force de conviction des instances locales qui a permis la préparation du PPI assainissement. Il précise que l'ONEMA a fait un effort de financement, mais sera très attentif à la consommation des financements.

Le président CHOMET rappelle que la capacité de mise en œuvre des opérations prévues dans le cadre de la convention dépendra de la fiabilité des financements.

Monsieur EUSTACHE remercie les différents partenaires financiers et précise que les études préliminaires concernant les opérations du SICSM ont déjà commencées.

Le représentant du SCNA remercie les différents partenaires financiers en expliquant que le SCNA étant une petite structure, les capacités de financement sont limitées.

Monsieur ISMAIN, Président du SCCNO émet des réserves concernant la signature de la convention et explique que le syndicat dont il est président ne peut pas apporter un financement à hauteur de 20%.

Cela avait déjà été précisé dans un audit de l'AFD pour les deux syndicats du Nord.

Le président CHOMET le rassure et explique que dans la dernière version de la convention, le niveau d'auto-financement a été revu à sa valeur initiale, soit 5%.

Monsieur LANGE explique que des vérifications juridiques sont en cours. En effet, la nouvelle loi de finance impose un seuil minimal d'autofinancement de 20% pour les collectivités territoriales, mais le décret d'application n'est pas encore sorti. Il est donc essentiel de programmer les opérations avant la promulgation du décret. En tout état de cause, la convention ne comporte plus de plan de financement détaillé. Enfin, il rappelle aux collectivités qu'une avance importante est possible avec les fonds européens (jusqu'à 50% des fonds publics dans le cas du FEADER et de 20% du FEDER dans le cas du FEDER).

Monsieur CHOMET précise à ce propos que toutes les collectivités avaient délibérées sur le financement des opérations inscrites à la convention avant la nouvelle loi de finance, mais le Préfet n'était pas disponible avant la fin de l'année 2011 pour la signature.

Par ailleurs, M. VERNIER, Directeur Adjoint de la DEAL, signale que l'article 4 de la convention stipule que l'engagement des maîtres d'ouvrages se fait « dans la limite des disponibilités budgétaires ».

Madame CONCONNE, Vice-Présidente du Conseil Régional conclut en excusant M. Serge LETCHIMY, Président du Conseil Régional, et en se félicitant que la Région soit présente aux côtés des différents partenaires. Elle remarque que l'enjeu de l'eau est très important et que, malgré quelques avancées, de gros progrès restent à faire.

Il est procédé à la signature de la convention.

Le Président remercie les participants à cette réunion et lève la séance à 13h00.

**Le Président du Comité de Bassin**



**Daniel CHOMET**